

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1109

6 mai 2008

### SOMMAIRE

Agence Européenne de Communication Publique S.A. ....	53210	Ixions S.A. ....	53216
Allco LPG (Luxembourg) no 1 S.à r.l. ....	53205	Ja Finances S.à r.l. ....	53203
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 3 S.à r.l. ....	53204	JPP Consulting S.A. ....	53206
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 4 S.à r.l. ....	53205	Kilt Investments S.à r.l. ....	53216
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l. ....	53205	Kilt Investments S.à r.l. ....	53218
Auction EquityCo S.A. ....	53208	MGE Objekt Berlin S. à r.l. ....	53218
Belovo Engineering Europe ....	53232	MGE Objekt Berlin S. à r.l. ....	53218
Blooch S.A. ....	53191	MGE Objekt Berlin S. à r.l. ....	53217
Botech S.à r.l. ....	53230	Multi-Plâtre S.à r.l. ....	53228
BRV S.A. ....	53191	Multiserv S.A. ....	53229
Capag S.A. ....	53209	NCE ....	53220
Ceraminvest S.A. ....	53204	Newportland S.A. ....	53186
Chandela (Lux) S.à r.l. ....	53228	OneSource Finance S.à r.l. ....	53229
Cit International S.A. ....	53219	Onil S.à r.l. ....	53221
Crescent Heights Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. ....	53216	Oxylux S.A. ....	53220
Daolux AG ....	53230	PB PCR 4 S.à r.l. ....	53210
Dwory Investments S.à r.l. ....	53220	Perolux S.à r.l. ....	53217
Dwory Investments S.à r.l. ....	53217	POLYKONZEP société civile ....	53206
Electrocosta S.à r.l. ....	53208	Presto Consulting S.A. ....	53207
EMF II Luxembourg S.A. ....	53192	Principal Investment Company N. 1 ....	53219
Enertrag Invenergy Wind Europe S.à r.l. ....	53209	Quadri Foglio News S.A. ....	53227
ESB International Luxembourg S.A. ....	53191	Quadri Foglio News S.A. ....	53215
Ferinox S.à r.l. ....	53227	Quantus Lux. S.à r.l. ....	53227
Globalgest S.à r.l. ....	53228	REIT Immobilien S.A. ....	53215
Grand Master Holding S.A. ....	53209	Senfora Särl ....	53227
Hamburg Altona ....	53228	Servigest SA ....	53230
International Consulting Management S.à r.l. ....	53230	Société d'Exploitation Ferroviaire S.A. ....	53208
Isoloader Europe S.A. ....	53208	Socogip Holding S.A. ....	53219
		Souvenance Holding S.A. ....	53204
		Talia Properties S.à r.l. ....	53221
		Terualent Lux s.à r.l. ....	53186
		Vide S.A. ....	53206
		Wilgera ....	53186

**Terualent Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 129.004.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.04.2008.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Zoning Industriel, L-8287 KEHLEN - LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008050179/1656/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03901. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Newportland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.088.

Le bilan au 31 décembre 2007, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NEWPORTLAND S.A.

Signature

Référence de publication: 2008050175/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03714. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Wilgera, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 13.457.

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean SCHELLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WILGERA S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 13.457, constituée suivant acte reçu par Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc ELTER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 décembre 1975.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François de PITTEURS, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Johan CUYPERS, administrateur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Johan CUYPERS, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Conversion du capital social de NLG en EUR.

3. Réduction du capital social à concurrence de 756,04 EUR pour le ramener de son montant, après conversion, de 90.756,04 EUR à 90.000,- EUR; cette réduction de capital est réalisée moyennant transfert du montant de 756,04 EUR à un compte de réserve.

4. Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la Société et création de nouvelles actions, de sorte à ce que le capital social soit représenté par 200 actions d'une valeur nominale de 450,- EUR, chacune.

5. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

6. Refonte complète des statuts.

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

G) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des deux cents (200) actions représentant le capital social de deux cent mille florins néerlandais (200.000,- NLG).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la Société, actuellement fixé à deux cent mille florins néerlandais (200.000,- NLG), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 2,20371 NLG = 1,- EUR, en quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante-six virgule zéro quatre euros (90.756,04 EUR).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à hauteur de sept cent cinquante-six virgule zéro quatre euros (756,04 EUR), pour le ramener de son montant actuel après conversion de quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante-six virgule zéro quatre euros (90.756,04 EUR) à quatre-vingt-dix mille euros, (90.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée moyennant transfert du montant de sept cent cinquante-six virgule zéro quatre euros (756,04 EUR) à un compte de réserve.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les deux cents (200) actions existantes sans expression de valeur nominale par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (450,- EUR) chacune, une (1) action ancienne donnant droit à une (1) action nouvelle.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;

- d'abandonner l'allemand comme langue d'expression et de reformuler complètement les statuts en français pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Sixième résolution*

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de procéder à la refonte suivante des statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> : Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de "WILGERA" (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## **Titre II: Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (450,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III: Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV: Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V: Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI: Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII: Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII: Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX: Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PITTEURS - CUYERS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2008, Relation GRE/2008/1315. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050078/231/240.

(080055158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Blooch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 93.856.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 29 février 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur, de Monsieur Luc BRAUN de sa fonction d'administrateur-délégué sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050293/504/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**BRV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.963.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 avril 2008*

Monsieur Carl SPEECKE a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BRV S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050309/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**ESB International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.449.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 3 avril 2008*

Madame Deirdre COWLER, administrateur de sociétés, née le 20 août 1967 à Dublin, Irlande, demeurant en Irlande, Dublin 2, Pearse Street, Apartment 103 Wintergarden, a été nommée comme présidente du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050314/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**EMF II Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 137.696.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight. On the twentieth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nomura Fund of Funds GP Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 ODB, Channel Islands (the Shareholder), duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxy-holder, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which the Shareholder declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of "EMF II Luxembourg S.A." (the Company) qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (*valeurs mobilières*) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation proposed by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind) and receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto), and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares),

debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitization transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitization Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitization Act 2004.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) ordinary shares in registered form with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

**Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday in June of each year at 3.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating

in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 11. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 12. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call,

video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 14. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitization Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 15. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. External Auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitization Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 April and shall terminate on 31 March of the following year.

**Art. 20. Allocation of profits**

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 21. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 23. Segregation of assets.** If as of any payment date of the assets under a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the sum of the payments received under such assets under the same compartment exceed the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment. All other assets allocated to a compartment are exclusively available to the investors (the Investors) thereunder and the creditors (the Creditors) whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

**Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company.** In accordance with article 64 of the Securitization Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

**Art. 25. Subordination.** Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

**Art. 26. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitization Act 2004.

*Transitory provisions*

The first business year begins today and ends on 31 March 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

#### *Subscription and payment*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes all the three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at four thousand three hundred euros.

#### *Resolutions of the shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at three (3) directors.

2. The following persons are appointed as directors:

- Mr. Carl SPEECKE, company director, bom on March 5, 1964 in Kortrijk, Belgium, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr. Jean-Christophe DAUPHIN, company director, bom on November 20, 1976 in Nancy, France, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and

- Mr. Benoît NASR, company director, born on May 26, 1975 in Charleroi, Belgium, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, chairman of the board of directors.

3. The following company is appointed as external auditor:

Ernst & Young S.A., Réviseur d'Entreprises, with registered office at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

4. The terms of office of the members of the Board and the external auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2013.

5. The address of the registered office of the Company is at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte oui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Nomura Fund of Funds GP Limited, une société de droit de Jersey ayant son siège social à 47 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 ODB, îles Anglo-Normandes (l'Actionnaire) et ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme que l'Actionnaire déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "EMF II Luxembourg S.A." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci- après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques.

La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans la documentation relative aux conditions particulières de l'émission proposée par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes) et créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Obligations.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

**Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le réviseur d'entreprise et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plus d'un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que men-

tionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004.

Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commence le 1er avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 20. Affectation des Bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 23. Séparation des biens.** Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant des paiements reçus au titre de tels actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce même compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé. Tous les autres actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs (les Investisseurs) de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers (les Créanciers) dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

**Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société.** Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

**Art. 25. Subordination.** Toutes les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre de la Société (en cette capacité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

**Art. 26. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mars 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante déclare qu'elle souscrit toutes les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de quatre mille trois cents euros.

*Résolutions de l'associée*

La comparante susvisée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) administrateurs.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né le 5 mars 1964 à Kortrijk, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1976 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et

- Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né le 26 mai 1975 à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, président du conseil d'administration.

3. La société suivante est nommée Réviseur d'Entreprises:

Ernst & Young S.A., Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

4. Le mandat des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2013.

5. Le siège social de la société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même personne comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Junglinster.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: THILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2008, Relation GRE/2008/1441. — Reçu mille deux cent cinquante euros 1.250 euros.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050126/231/659.

(080055161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Ja Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.703.

*Extrait des décisions prises par le détenteur du droit de vote en date du 3 mars 2008*

1. Le nombre de gérants a été augmenté de un à deux.

2. En remplacement de la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, gérant démissionnaire, Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés gérants pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par leur seule signature.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JA FINANCES S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050306/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03792. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Ceraminvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.177.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseils, d'administrateur, d'administrateur-délégué et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050292/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Souvenance Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.556.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 7 avril 2008*

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOUVENANCE HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050311/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Allco Wind Energy (Luxembourg) no 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.355.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 mars 2008*

1. Le nombre de gérant a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de la catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04/04/08.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Allco Wind Energy (Luxembourg) no 3 S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050312/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Allco Wind Energy (Luxembourg) no 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.356.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 mars 2008*

1. Le nombre de gérant a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).
2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de la catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04/04/08.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Allco Wind Energy (Luxembourg) no 4 S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050313/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Allco LPG (Luxembourg) no 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.342.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 11 mars 2008*

1. Le nombre de gérant a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).
2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04/04/08.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Allco LPG (Luxembourg) no 1 S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050315/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.010.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 mars 2008*

1. Le nombre de gérant a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de la catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04/04/2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050316/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02902. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**JPP Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.529.

Il est porté à la connaissance du public que la société TRIMAR Luxembourg S.A. a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société JPP CONSULTING le 14 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008050321/5863/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Vide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.270.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 avril 2008*

1. Monsieur Daniel GALHANO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour VIDE S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050308/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03796. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**POLYKONZEP société civile.**

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg E 2.944.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2007*

1. La gérance de la société est assurée par Madame Terens Marie-Thérèse, demeurant professionnellement 3, Grevelsbarrière à L-8059 Bertrange, en remplacement de la société anonyme poulp A.G.

Selon l'art. 13 la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

2. Il est constaté que la Commune de Bertrange a changé la dénomination de l'adresse de la société qui devient 3, Grevelsbarrière L-8059 Bertrange.

Pour avis sincère et conforme et mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature

La gérante

Référence de publication: 2008050317/5643/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Presto Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 33, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 98.769.

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRESTO CONSULTING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.769 (NIN 2003 2231 110),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 283 du 10 mars 2004,

au capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Madame Natacha DEMAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges GREDT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-4041 Esch-sur-Alzette, 33, rue du Brill, et modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . deuxième phrase.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et de fixer la nouvelle adresse à L-4041 Esch-sur-Alzette, 33, rue du Brill, avec modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . deuxième phrase.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, N. DEMAND, G. GREDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 avril 2008, Relation: ECH/2008/440. — Reçu douze euros € 12,00.-.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008050095/201/49.

(080054672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Isolader Europe S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société d'Exploitation Ferroviaire S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 64.200.

---

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Joseph RODE, demeurant 27, rue Albert 1<sup>er</sup>, B-6210 Frasnes-lez-Gosselies, administrateur et administrateur-délégué

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008050290/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008050269/239/12.

(080055114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Electrocosta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 38.246.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050331/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01330. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Enertrag Invenenergy Wind Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 134.124.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 27 février 2008*

1) Monsieur James T. MURPHY a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2) Monsieur John D. JONES, né au New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), le 6 décembre 1965, demeurant professionnellement à One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, 60606 Illinois (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Enertrag Invenenergy Wind Europe S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050301/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02130. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Grand Master Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 102.106.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2008*

1. L'Assemblée accepte la démission de leur fonction d'administrateurs de la société de Monsieur Steve VAN DEN BROEK, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, avec adresse professionnelle et de Monsieur Jean-Marie DI CINO, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et la société Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 28 février 2008

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050104/655/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Capag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 53.725.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 8 avril 2008*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Philippe Latour, demeurant au 10, avenue George Bergmann B-1050 Ixelles, en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Bart De Smet, demeurant au 65, Maleizenstraat, B-3020 Herent, démissionnaire, avec effet au 21/3/2008.

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2009;

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Pierre Devondel, demeurant au 24, avenue Henri Feuillien B-1083 Ganshoren, en tant qu'Administrateur, en remplacement de FORTIS INSURANCE BELGIUM, Société Anonyme de droit belge, avec siège à Bruxelles au 20, rue Royale, inscrite au registre de commerce de Bruxelles, sous le numéro 345.622, démissionnaire, avec effet au 21/3/2008.

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2009;

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jan van Rethy, demeurant au 44, Zwanenberg, B-2270 Herenthout, en tant qu'Administrateur,

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2009;

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008050322/1856/32.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**AACP, Agence Européenne de Communication Publique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 2, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 91.607.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 22 février 2008 à 14.00 heures au siège social de la société*

*Première résolution*

Les actionnaires de la société AGENCE EUROPEENNE DE COMMUNICATION PUBLIQUE SA décident la révocation du mandat de commissaires aux comptes de la société VERICOM S.A. avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires de la société AGENCE EUROPEENNE DE COMMUNICATION PUBLIQUE SA décident de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE FRH s.à.r.l.:

FIDUCIAIRE FRH s.à.r.l. 134, route d'Arlon L- 8008 STRASSEN, RCSL n ° : B 58 155

Luxembourg, le 22 février 2008.

*Pour Agence Européenne de Communication Publique S.A.*

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2008050326/1675/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**PB PCR 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.705.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 136525,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

### Chapter I.- Purpose - name - duration

**Art. 1.** A company is established between the actual sole share owner and all those who may become owners in the fixture, in the form of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 4.** The company shall take the name of PB PCR 4 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

### Chapter II.- Corporate capital - sharequotas

**Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

### Chapter III.- Management

**Art. 10.** The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

#### **Chapter IV.- Dissolution - liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

#### **Chapter V.- General stipulations**

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

##### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2008.

##### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by the shareholder PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

##### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euros.

##### *Decisions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr. Rüdiger KIMPEL, Financial Trader, born in Wiesbaden (Germany) on the 2nd of September 1961, residing in L-2148 Luxembourg, 3, rue Fernand Mertens, Category A manager;
  - Mr. Bob FABER, Chartered Accountant, born in Luxembourg on the 15th of May 1964, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, Category B manager;
  - Mr. Charles MEYER, Chartered Accountant, born in Luxembourg on the 19th of April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, Category B manager.
- 3.- The company will be validly bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager of the Company.

##### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136525,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> .- Objet - raison sociale - durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de PB PCR 4 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### Titre II.- Capital social - parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou, en cas de pluralités de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par les associés, en vertu de leurs pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre les associés et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### **Titre IV.- Dissolution - liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., préqualifié.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

#### *Décisions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

2.- Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rüdiger KIMPEL, commerçant financier, né à Wiesbaden (Allemagne), le 2 septembre 1960, demeurant à L-2148 Luxembourg, 3, rue Fernand Mertens, gérant de catégorie A;

- Monsieur Bob FABER, expert comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant de catégorie B;

- Monsieur Charles MEYER, expert comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant de catégorie B.

3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008. Relation GRE/2008/1508. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50 %= 62,50 euros.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050118/231/247.

(080055283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

#### **Quadri Foglio News S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 101.944.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050335/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01383. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

#### **REIT Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.533.

#### *Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 mars 2008*

1. La société FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour REIT Immobilien S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050305/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Kilt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.457.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique datées du 14 mars 2008*

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérant démissionnaire, Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KILT INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050303/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Ixions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.698.

—  
Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IXIONS S.A.

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050445/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03041. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Crescent Heights Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.811.

—  
Constituée par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 janvier 2007, acte publié au Mémorial C n° 1337 du 3 juillet 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 mars 2008, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRESCENT HEIGHTS LUXEMBOURG HOLDINGS 2 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050484/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02263. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**MGE Objekt Berlin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.036.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 530 du 5 avril 2002 et modifiée pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 juin 2006, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1971 du 20 octobre 2006.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGE Objekt Berlin S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050491/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02268. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Perolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.309.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 2 du 2 janvier 2004, modifiés par-devant le même notaire, en date du 15 septembre 2004, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1224 du 30 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PEROLUX S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050496/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02276. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Dwory Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.701.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 octobre 2007, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 2702 du 23 novembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Dwory Investments S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050493/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02279. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**MGE Objekt Berlin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.036.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 530 du 5 avril 2002 et modifiée pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 juin 2006, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1971 du 20 octobre 2006.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGE Objekt Berlin S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050492/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02270. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**MGE Objekt Berlin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.036.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 530 du 5 avril 2002 et modifiée pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 juin 2006, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1971 du 20 octobre 2006.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGE Objekt Berlin S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050490/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02266. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Kilt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.457.

Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 527 du 13 mars 2006

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KILT INVESTMENTS S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050486/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02261. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Principal Investment Company N. 1, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 113.185.

Constituée par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 656 du 30 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRINCIPAL INVESTMENT COMPANY N. 1

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050494/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02284. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Socogip Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 87.656.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 2 avril 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'Administrateur, de Monsieur Luc BRAUN de sa fonction d'Administrateur-Délégué et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'Administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050296/504/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Cit International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 68.098.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

Suite à sa mise en concordat judiciaire par décret ministériel daté du 8 mars 2006, la dénomination de la société inscrite liquidateur, CIT Compagnia Italiana Turismo S.p.A., se lit désormais ainsi:

CIT Compagnia Italiana Turismo S.p.A., in Amministrazione Straordinaria

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050325/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**NCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 127.774.

—  
*Extrait de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2008*

Le conseil d'administration a désigné à l'unanimité en qualité d'administrateur-délégué de la société Mr Ronald Ray WARNECKE, né le 26 octobre 1963 à Washington (USA), demeurant à 2644 Galway Cir Idaho Falls, ID 83404 USA, son mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050320/5863/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Oxylux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 10.227.

—  
Il est porté à la connaissance des tiers que:

Suite à la scission de la société Fiduciaire Générale de Luxembourg survenue le 23 décembre 1998, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 mars 1999, numéro 195, page 9350, le réviseur de la société est devenu Deloitte & Touche;

La dénomination Deloitte & Touche a été changée en Deloitte SA, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1271, page 60972, le 1<sup>er</sup> décembre 2003;

Il résulte de ces différentes transformations que la société actuellement inscrite aux fonctions de réviseur de la société Oxylux S.A. est: Deloitte SA.

Il est toutefois à noter que Deloitte S.A. a occupé le poste de Commissaire pour la Société de l'année 2003 à 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008

Signature.

Référence de publication: 2008050319/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Dwory Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.701.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 mars 2008*

1) Monsieur Hans DE GRAAF et Madame Nancy BLEUMER ont démissionné de leur mandat de gérant A.

2) Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

3) Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour DWORY INVESTMENTS S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008050304/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Onil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.  
R.C.S. Luxembourg B 117.377.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050345/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01364. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Talia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 137.691.

STATUS

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.992,

ici représentée par Madame Yvonne HUBER, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 31 janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "TALIA PROPERTIES S.à r.l. ".

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières.

La Société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La Société peut également s'engager dans et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de douze euros et cinquante centimes (12,50 EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales;

dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés

**Art. 8.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s), révoqué(s) et remplacé(s) par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus

sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Les 1.000 (mille) parts sociales de la Société ont été souscrites par IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., préqualifiée.

Les 1.000 (mille) parts sociales de la Société ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent cinquante euros (1.150,- EUR).

#### *Décisions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

(1) Le siège social de la Société est établi au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

(2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert FABER, expert-comptable, né à Luxembourg le 15 mai 1964, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

- Monsieur Udo HESEMANN, directeur de société, né le 13 janvier 1966 à Düsseldorf (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

(3) La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un gérant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte oui précède:**

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of March,

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, section B, under the number 131.992,

here represented by Mrs. Yvonne HUBER, private employee, having her professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 31st January, 2008, given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company (i.e. "société à responsabilité limitée") as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company (i.e. "société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

**Art. 2.** The Company's name is "TALIA PROPERTIES S.à.r.l."

**Art. 3.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The Company may acquire, transfer and manage any real estates of whatever kind in whatever country or location.

The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estates.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares of twelve Euros and fifty Cents (12.50 EUR) each.

When and as long as all the shares are held by one shareholder, the Company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning commercial companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter

and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general meetings of shareholders are not applicable.

**Art. 7.** The shares in the Company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to people other than the partners, unless all the partners so agree.

**Art. 8.** The Company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

**Art. 9.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the Company.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconférence or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconférence or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 11.** Each partner may participate in collective decisionmaking, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at general meetings by a person bearing a special power of attorney.

**Art. 12.** The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the Company by virtue of his/their function.

**Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

**Art. 14.** The Company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

**Art. 15.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities.

**Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 18.** When the Company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

**Art. 19.** For all matters not covered by the present articles of association, the partners shall refer and submit themselves to the legal provisions.

#### *Transitory provision*

The first fiscal year will begin now and will end on 31st December 2008.

#### *Subscription and payment*

All the 1,000 (one thousand) shares of the Company have been subscribed by IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., as aforementioned.

All the 1,000 (one thousand) shares of the Company have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Valuation of the costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred and fifty Euro (1,150.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire corporate capital, has taken the following resolutions:

(1) The address of the Company is fixed at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

(2) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mr. Robert FABER, chartered accountant, born in Luxembourg on 15th May 1964, having his professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

- Mr. Udo HESEMANN, company director, born on 13th January 1966 in Düsseldorf (Germany), having his professional address at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

(3) The Company is validly committed in all circumstances by the sole signature of one manager.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: HUBER; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2008, Relation GRE/2008/1362. - Reçu soixante deux euros et cinquante cents, 0,5%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050128/231/303.

(080055102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Quantus Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 125.094.

Le bilan au 31-12-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050330/1656/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03928. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Quadri Foglio News S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 101.944.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050333/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01336. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Senfora Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.755.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 26 mars 2008*

Le 26 mars 2006, l'Associé Unique de SENFORA S.A.R.L ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Mr Khalifa Abdulla Khamis Al Romaithi, ayant son adresse a Al Muhairy Centre, Sheikh Zayed The First Street, Abu Dhabi, United Arab Emirates, en tant que Gérant de la société avec effet immédiat, son mandat ayant une durée illimitée

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008050396/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Ferinox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3320 Berchem, 45, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.570.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050344/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02473. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Chandela (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.838.

## EXTRAIT

Les adresses professionnelles des gérants de la société ont été modifiées comme suit:

- Monsieur David HEANEY, 3, rue Ami-Lullin, CH-1211 Genève, Suisse

- Monsieur Martin PUGH, 3, rue Ami-Lullin, CH-1211 Genève, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CHANDELA (LUX) S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008050382/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Multi-Plâtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 90, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 119.690.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050343/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02471. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Globalgest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 120.112.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050348/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01341. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Hamburg Altona, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.945.

*Extrait des résolutions de l'Associé unique du 22 janvier 2008*

L'associé de Hamburg Altona (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant de type B, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Claudine Schinker, née le 31 Mars 1964 à Pétange, Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de type B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 mars 2008.

Corinne Muller

Mandataire

Référence de publication: 2008050393/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Multiserv S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 3.022.069,96.**

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.

R.C.S. Luxembourg B 29.281.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 7 mars 2008, que le mandat de Monsieur Antoine Zietek en tant qu'administrateur-délégué de la Société a été renouvelé, ceci à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050398/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**OneSource Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.360.

—  
RECTIFICATION

Le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte d'AGE contenant notamment la transformation de la société en société à responsabilité limitée, reçu par son ministère en date du 6 novembre 2007, enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2007, Relation GRE/2007/5030, pour compte de la société anonyme "OneSource Finance S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.360, publié au Mémorial C numéro 2963 du 20 décembre 2007, il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE DANS LA VERSION ALLEMANDE:

"Sechster Beschluss"

c) Herr Paul de HAAN, Buchhalter, geboren am 21. Juni 1971 m Alkmaar (NL), mit Berufsanschrift in 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

AU LIEU DE:

"Sechster Beschluss"

c) Herr Peter de HAAN, Buchhalter, geboren am 21. Juni 1971 in Alkmaar (NL), mit Berufsanschrift in 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

IL Y LIEU DE LIRE DANS LA VERSION ANGLAISE:

Sixth Resolution

c) Mr Paul de HAAN, accountant, born on June 21, 1971 in Alkmaar (NL), with professional address at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

AU LIEU DE:

Sixth Resolution

c) Mr Peter de HAAN, accountant, bom on June 21, 1971 in Alkmaar (NL), with professional address at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 31 mars 2008.

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008050329/231/35.

(080055105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Botech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.474.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008050499/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Daolux AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 54.071.

---

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

NB: il s'agit d'une nouvelle publication pour erreur de mise en page du bilan au 31/12/2007, déjà enregistré en date du 10/03/08, réf. LSO-CO02524, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 12/03/08, réf. L080038816.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050498/766/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03948. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Servigest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 80.516.

---

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050500/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04150. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**I.C.M. S.à r.l., International Consulting Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.688.

---

STATUTS

L'an deux mille huit, le treize mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Claude PRAT, retraité, né à Toulouse (France), le 26 août 1947, demeurant à L-1750 Luxembourg, 41, avenue Victor Hugo.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- le conseil en gestion et en organisation auprès de sociétés et de manière générale toute activité se rapportant à des activités de conseil économique;
- le commissariat aux comptes, l'administration, la liquidation de sociétés existantes ou à créer;
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera; la société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie;
- l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut enfin faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "International Consulting Management S.à r.l.", en abrégé "I.C.M. S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique. Monsieur Claude PRAT, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un apport en nature, consistant en un véhicule "Hyundai Sonata 2.4 Executive", immatriculé sous le numéro XS 6935, de sorte que la valeur de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire moyennant la production d'un contrat d'apport en nature et d'une attestation du concessionnaire de "HYUNDAI", à savoir Monsieur Rui ALMEIDA, directeur du site Foetz, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, rue de l'Avenir; copies de ces documents, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

*Décisions de l'associé unique*

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude PRAT, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Prat, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008, LAC/2008/11299. — Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (62,50€).

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008050107/227/99.

(080055073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Belovo Engineering Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 114.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008050123/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03658. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080054784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.